

OFFICE OF THE
FACILITATOR
DIALOGUE BETWEEN THE
RDC GOVERNMENT AND THE
M23 ON THE SITUATION IN
EASTERN DRC



BUREAU DU FACILITATEUR
DIALOGUE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA RDC ET
LE M23 SUR LA SITUATION DANS
L'EST DE LA RDC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Parties adoptent le Rapport sur la Revue de l'Accord de paix du 23 mars 2009
6 février 2013

Au cours de la treizième réunion plénière tenue le 6 février 2013, les Parties au Dialogue entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et le M23 ont examiné et adopté le Rapport sur la Revue de l'Accord de paix du 23 mars 2009.

Dans le Rapport, chaque Partie a formulé son opinion quant au statut de la mise en œuvre de l'Accord, article par article. S'appuyant sur les positions exprimées par les Parties, le Facilitateur a regroupé les dispositions de l'Accord en trois catégories, comme suit :

- i) Les dispositions pleinement mises en œuvre;
- ii) Les dispositions partiellement mises en œuvre;
- iii) Les dispositions qui n'ont pas été bien traitées.

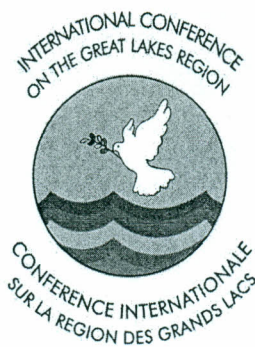
Au total, 23 dispositions ont été pleinement (15) ou partiellement (8) mises en œuvre et 12 dispositions ont été exécutées de manière inadéquate ou n'ont pas été traitées du tout.

Il convient de souligner que les deux Parties au Dialogue estiment que l'Accord de paix du 23 mars 2009 est toujours pertinent.

En conséquence, il est recommandé qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation soit instauré.

Le Dialogue est facilité par S. E. Dr. Crispus Kiyonga, Ministre de la Défense de la République de l'Ouganda. La Délégation du Gouvernement de la RDC est dirigée par S. E. M. Raymond Tshibanda, Ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie de la RDC. La Délégation du M23 est dirigée par M. François Rucogoza, Secrétaire exécutif du M23.

OFFICE OF THE
FACILITATOR
DIALOGUE BETWEEN THE
DRC GOVERNMENT AND THE
M23 ON THE SITUATION IN
EASTERN DRC



BUREAU DU FACILITATEUR
DIALOGUE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA RDC ET
LE M23 SUR LA SITUATION DANS
L'EST DE LA RDC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Parties adoptent le Rapport sur la Revue de l'Accord de paix du 23 mars 2009
6 février 2013

Au cours de la treizième réunion plénière tenue le 6 février 2013, les Parties au Dialogue entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et le M23 ont examiné et adopté le Rapport sur la Revue de l'Accord de paix du 23 mars 2009.

Dans le Rapport, chaque Partie a formulé son opinion quant au statut de la mise en œuvre de l'Accord, article par article. S'appuyant sur les positions exprimées par les Parties, le Facilitateur a regroupé les dispositions de l'Accord en trois catégories, comme suit :

- i) Les dispositions pleinement mises en œuvre;
- ii) Les dispositions partiellement mises en œuvre;
- iii) Les dispositions qui n'ont pas été bien traitées.

Au total, 23 dispositions ont été pleinement (15) ou partiellement (8) mises en œuvre et 12 dispositions ont été exécutées de manière inadéquate ou n'ont pas été traitées du tout.

Il convient de souligner que les deux Parties au Dialogue estiment que l'Accord de paix du 23 mars 2009 est toujours pertinent.

En conséquence, il est recommandé qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation soit instauré.

Le Dialogue est facilité par S. E. Dr. Crispus Kiyonga, Ministre de la Défense de la République de l'Ouganda. La Délégation du Gouvernement de la RDC est dirigée par S. E. M. Raymond Tshibanda, Ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie de la RDC. La Délégation du M23 est dirigée par M. François Rucogoza, Secrétaire exécutif du M23.